



Conséquences financières et coûts des mesures de compensation de la réforme de la prévoyance vieillesse 2020 en 2030 selon CSSS-E 08.11.2016

En millions de francs, aux prix 2016

Les calculs se basent sur les paramètres macroéconomiques du Conseil fédéral du 09.06.2016 et sur les estimations de l'AFC sur la TVA du 11.05.2016.

Mesures (chiffres arrondis à 10 millions près)	CSSS-E Majorité		Minorité Kuprecht	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Uniformisation de l'âge de la retraite	- 1 210	110	- 1 210	110
Flexibilisation de la retraite	290	190	290	190
Anticipation de 3 ans	90	- 60	90	- 60
Anticipation, modification du taux	90		90	
Ajournement, modification du taux	- 10		- 10	
Amélioration des rentes	120		120	
Suppression de l'obligation de cotiser		0		0
Franchise		250		250
Supplément de rente	1 370	1 400	340	0
Suppression des rentes pour enfants	0		0	
Contribution de la Confédération liée à la modification des dépenses		90		- 110
Total	460	1 790	- 580	190
Confédération				
Contribution liée à la modification des dépenses	90		- 110	
Pourcent démographique		- 610		- 610
Modification taux contribution de la Confédération	0		0	
Modification part de la Confédération totale		700		500
Compte 2030 droit actuel	60 480	53 500	60 480	53 500
Mesures de réforme	460	1 700	- 580	300
TVA		3 560		3 560
Confédération		700		500
Compte 2030 avec réforme	60 940	59 460	59 900	57 860
Résultat de répartition	- 1 480	-0.4% TVA	- 2 050	-0.6% TVA
Niveau du fonds	67 620	111% Dépenses	58 800	98% Dépenses

Mesure additionnelle: anticipation pour les bas à moyens revenus Contribution de la Confédération liée à la modification des dépenses	Minorité Keller-Sutter	
	Dépenses	Recettes
	300	60
Total	- 280	250
Compte 2030 avec réforme	60 210	57 920
Résultat de répartition	- 2 290	-0.6% TVA
Niveau du fonds (Minorité Keller-Sutter)	57 540	96% Dépenses
Niveau du fonds (Minorités Kuprecht et Keller-Sutter)	55 740	93% Dépenses

Augmentation de la somme des cotisations dans la prévoyance professionnelle en 2030

En millions de francs, aux prix 2016

Mesures (chiffres arrondis à 50 millions près)	CSSS-E Majorité	Minorité Kuprecht
	Dépenses	Dépenses
	en mio. CHF	en mio. CHF
Compensation de la baisse du taux de conversion minimal et amélioration de la prévoyance des bas à moyens revenus	1 850	2 450
A long terme (suppression de la déduction de coordination et adaptation des taux de bonification)	1 500	2 150
Génération transitoire (cotisation au fonds de garantie LPP)	350	300
Abaissement du seuil d'accès	-	-
Suppression des subsides pour structure d'âge défavorable	-	-

Coûts des mesures de compensation en % de la masse salariale

	en mio. CHF en % ms AVS*	en mio. CHF en % ms AVS*
Total	3 200	0.8%
Total (avec minorité Keller-Sutter)	3 100	0.8%

* masse salariale AVS des assurés LPP